PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 21 juillet 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni sur convocation du Maire en date du 15 juillet 2020. La séance se tient dans la salle Keller, au 2 rue des Jardins à Dannemarie.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Alexandre BERBETT, Maire :

NOM / Prénom	***QUALITE***	***PRESENCE***	***PROCURATION A***
BERBETT Alexandre	Maire	✓	
GRETER Catherine	1ère Adjointe	✓	
HOLLEVILLE Nicolas	2e Adjoint	✓	
LAKOMIAK Evelyne	3e Adjointe	ABSENTE	***/***
THEVENOT Sylvain	4e Adjoint	✓	
BOILLAT Céline	5e Adjointe	✓	
BRANCART Dominique	Conseiller	✓	
DZIURDZI Marie-Laure	Conseillère	✓	
DION Eric	Conseiller	✓	
THIEBAUX Dominique	Conseiller	✓	
ROTH Edith	Conseillère	✓	
PFIRSCH Frédéric	Conseiller	✓	
GRIMONT Clara	Conseillère	✓	
BENNATO Kévin	Conseiller	✓	
SCHNOEBELEN Marion	Conseillère	✓	
MUMBACH Paul	Conseiller	✓	
LENA Laurette	Conseillère	✓	
STROH Dominique	Conseillère	✓	
DEMICHEL Hugues	Conseiller	✓	

Y assistent également :
Madame Emilie VONFELT, Adjointe à la DGS, représentant les services municipaux.

M. Vivian MILLET, journaliste de l'Alsace et représentant la presse.

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR :

1. **Désignation du secrétaire de séance**

2. **Approbation des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux précédents**

3. **BUDGET/FINANCES**
 3.1. Signature convention de partenariat avec la Fondation CARAC pour le Mémorial de Haute-Alsace.

4. **RESSOURCES HUMAINES**
 Néant.

5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 5.1. Approbation du Rapport Eau 2019 de VEOLIA
 5.2 Modification de la convention de location de salle
 5.3 Fixation et répartition du nombre de jurés de Cour d'Assises à tirer au sort
 5.4 Désignation des délégués de quartiers
 5.5 Autorisation de filmer les débats du Conseil municipal

6. **URBANISME**
 6.1. Droit de préemption urbain et commercial

7. **DIVERS**
 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 7.2. Informations diverses.

ACCUEIL

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en permettant aux représentants de VEOLIA de faire immédiatement la présentation du rapport de l'eau 2019 et ainsi de les libérer. **Adopté à l'unanimité.**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Emilie VONFELT en qualité de Secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 30 juin 2020 et du 10 juillet 2020, dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGET/FINANCES

3.1. SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION CARAC POUR LE MEMORIAL DE HAUTE-ALSACE DCM-21-07-2020-01

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux que la Fondation CARAC est une Fondation d'entreprise qui a pour objet de soutenir les combattants.

Il informe les conseillers municipaux qu'une demande d'aide avait été adressée à ladite Fondation pour financer l'opération du Mémorial de Haute-Alsace.

La Fondation CARAC a accordé une subvention de 20 000 € à la Ville. Afin de bénéficier de cette subvention, une convention doit être signée. Ladite convention a été transmise aux conseillers.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil municipal afin de l'autoriser à signer cette convention.

M. SCHNOEBELEN : quelles sont les contreparties demandées ?

Le Maire : la contrepartie est de communiquer sur leur soutien en en faisant la publicité (ex : en mettant leur logo sur les plaquettes de présentation).

D. STROH : c'est donc une demande supplémentaire qui a aboutie. Il faut donc rester positif.

Le Maire : nous sommes toujours positifs.

D. STROH : à la lecture du dernier procès-verbal, je ne crois pas. Je n'y étais pas.

Le Maire : je crois qu'on peut se réjouir de la notification d'une nouvelle aide. Je ne pense pas que nous ayons un désaccord là-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :
D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation CARAC pour le financement de l'opération du Mémorial de Haute-Alsace.

4. RESSOURCES HUMAINES

NEANT.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. APPROBATION DU RAPPORT EAU VEOLIA DE 2019 DCM-21-07-2020-02

Madame GREFFE et Monsieur BENOTHMAN, représentants de VEOLIA, se présentent. Ils présentent également le contrat conclu ainsi que les avenants.

Madame GREFFE rapporte que l'infrastructure est de très grande qualité grâce au travail effectué les dix dernières années.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un désaccord sur les ventes d'eau en gros avec la Commune de Hindlingen. Une convention est en préparation. La proposition va être étudiée entre les deux parties afin que le désaccord cesse.

Après examen du rapport de la Société Véolia ainsi que son annexe produite par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse constituant une note annuelle relative aux réalisations de son programme d'intervention ; et compte-tenu que ces documents ont été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :
D'APPROUVER le rapport d'activité 2019 et son annexe tels que présentés.

5.2. MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE SALLE DCM-21-07-2020-03

M. le Maire rend compte de la nécessité de remettre à jour l'actuelle convention de mise à disposition de salles communales, notamment afin de permettre la location de l'ensemble du Foyer de la Culture par la Ville (à l'exception de la Salle Keller, les locations étaient antérieurement gérées par l'association du Foyer). Cette manière de gérer n'étant pas tout-à-fait règlementaire, M. le Maire propose de régulariser la situation.

Une copie du nouveau projet de convention a été transmise aux conseillers avec l'ordre du jour.

D. STROH : cela arrangeait bien le Foyer car cela faisant rentrer de l'argent dans la caisse de l'association.

Le Maire : cela n'est pas faux mais d'un autre côté, cela n'était pas légal donc on régularise.

P. MUMBACH : il n'y avait pas une convention entre la Commune et le Foyer ?

Le Maire : si, il y avait une convention qui existait et qui datait de 1994. Elle va être remise à jour. C'est en cours. Il y avait une proposition qui avait été faite il y a deux ou trois ans et on n'avait pas été au bout. La base n'était pas mal, elle est juste à retravailler et à actualiser.

M. SCHNOEBELEN : il y aura bien une discussion entre la Mairie et le Foyer ?

Le Maire : non il n'y aura pas forcément une discussion car l'adjoint à la culture a délégation pour les locations du Foyer de la Culture, donc normalement il n'y aura pas de problème. Il y aura un travail fait

par la Commission Vie associative sur le règlement intérieur des salles pour y intégrer les spécificités du Foyer entre autres. Cela se fera cet automne.

D. STROH : qui aura la priorité pour la location des salles ? Le Foyer ou la Mairie ?

Le Maire : la salle étant communale, la priorité va toujours à la Ville, mais en accord avec l'association. Je crois que cela est logique.

D. STROH : jusqu'à là cela arrangeait l'association, mais aujourd'hui… Maintenant tu es de l'autre côté.

Le Maire : une fois que les choses sont calées, qu'il y a des conventions, que les droits et devoirs des uns et des autres sont définis, il n'y a pas de raison que cela se passe mal. La convention entre la Maire et l'association et le règlement intérieur vont seront soumis pour approbation. On le travaillera ensemble en commission donc il n'y a pas de soucis.

D. STROH : cela pose un problème. Je constate simplement que ce qui était blanc un jour est devenu noir et vice-versa.

Le Maire : c'est ton interprétation.

S. THEVENOT : c'est une amélioration.

P. MUMBACH : non car cela voudrait dire que ce n'était pas bien avant.

Le Maire : Si on ne change jamais rien, on n'avance pas.

P. MUMBACH : j'insiste, il faudra vraiment revoir cette convention car il peut y avoir des contradictions.

Le Maire : on est bien d'accord et cela est prévu.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE :
D'APPROUVER la nouvelle convention de mise à disposition de salles communales telle qu'annexée.

5.3. FIXATION ET REPARTITION DU NOMBRE DE JURES DE COUR D'ASSISES A TIRER AU SORT
DCM-21-07-2020-04

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a six personnes à tirer au sort pour l'établissement du jury d'assises 2021.

Il en rappelle les conditions : les personnes doivent être inscrites sur les listes électorales et doivent avoir 23 ans révolus en 2021.

Vu l'arrêté du 22/06/2020 portant fixation et répartition du nombre de jurés en vue de l'établissement pour l'année 2021, de la liste du jury d'assises dans le département du Haut-Rhin ;

Vu la note du même jour portant dispositions relatives au jury d'assises pour l'année 2021 et toutes précisions et dispositions particulières permettant de dresser la liste préparatoire communale, notamment :

1. Le nom de famille (anciennement nom de jeune fille pour les femmes mariées).
2. Le nom d'usage (anciennement nom patronymique, nom d'époux ou nom d'épouse).
3. La profession des personnes concernées.
4. Exclusion des personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (2021).

Le Maire procède au tirage au sort de 6 jurés, soit le triple du nombre fixé par arrêté préfectoral puis il fera exécuter les dispositions d'information et de transmission réglementaires.

Sont tirés au sort :
- M. Tristan ROTH
- Mme Marie Yvonne DREYFUS
- M. Mathieu WERMUTH
- Mme Annabelle Cynthia ANGLY (PANZONI)
- Mme Delphine Marie Julie PAYRE
- Mme Eliane Thérèse Jeanne BOUBEL

5.4. DESIGNATION DES DELEGUES DE QUARTIERS DCM-21-07-2020-05

M. le Maire rappelle que les délégués de quartiers ont notamment pour missions d'animer une réunion annuelle dans les quartiers respectifs, d'être à l'écoute des habitants en faisant remonter leurs doléances, de leur rendre visite (en particulier les personnes âgées) et de distribuer les différents bulletins communaux.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la liste des délégués de quartiers figurant en annexe. Ladite liste a été transmise à chaque conseiller avec l'ordre du jour.

H. DEMICHEL : je souhaiterais savoir si l'on pouvait postuler car nous n'avons pas été associés et cela aurait été bien.

Le Maire : oui vous pouvez postuler et nous passerons au vote. Y a-t-il d'autres candidats ?
(Il n'y a pas d'autres candidats).

D. BRANCART : le problème c'est que je ne suis pas rue de Delle. Je distribue rue de Delle mais je ne suis pas de cette rue alors s'il y a des problèmes…

M-L. DZIURDZI : moi non plus (concernant une des rues dont elle s'occupe).

D. STROH : vous n'avez pas été associé au choix des rues ? On vous les a imposées ?

D. BRANCART : non, je suis d'accord avec ce que dit Marie-Laure D. Mais s'il y a un problème rue de Delle, moi je n'y suis pas.

Le Maire : vous êtes délégué de quartier, on n'a pas forcément quelqu'un rue de Delle donc il faut bien que quelqu'un s'en occupe. C'était déjà le cas les années précédentes ; des élus avaient des quartiers dont ils ne s'occupaient pas forcément.

E. ROTH : je n'ai pas d'objection à collaborer avec quelqu'un.

H. DEMICHEL : je veux bien travailler avec vous pour le secteur Adelberg si cela ne vous dérange pas.

E. ROTH : oui je n'ai pas d'objection.

H. DEMICHEL : avec plaisir.

Monsieur le Maire consulte donc le Conseil pour savoir qui est pour et qui est contre la nomination de M. DEMICHEL pour le quartier Adelberg, en complément de Mme ROTH.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix contre (A. BERBETT, C. GRETER, N. HOLLEVILLE, C. BOILLAT, S.THEVENOT, F.PFIRSCH, C. GRIMONT et D. THIEBAUX) et 10 voix pour, DECIDE :
D'APPROUVER la liste des délégués de quartier telle qu'annexée.

5.5. AUTORISATION DE FILMER LES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DCM-21-07-2020-06

M. le Maire rappelle l'historique de la demande. Des réunions participatives ont été organisées lors de la campagne ; il y a eu un débat avec les habitants. Un certain nombre souhaitait suivre les débats à distance et la crise du Covid-19 a encouragé ce genre de pratiques.

Le Maire : il n'y a pas d'obligation de délibérer mais c'est une volonté municipale.

L. LENA : n'y a-t-il pas un droit à l'image ?

Le Maire : non car nous sommes des personnages publiques donc il n'y en a pas ; c'est une séance publique qui peut être filmée. Un certain nombre de communes a pris le pli depuis le Covid-19 et a retransmis les débats sur leur page Facebook. Cela ne veut pas dire qu'on va le faire immédiatement car il faut les moyens techniques et nous voulons de la qualité. Il nous faudrait un micro. L'idée est de permettre le débat. A vous de nous dire ce que vous en pensez et si vous êtes d'accord.

D. STROH : je pense que les gens peuvent se déplacer, cela a toujours été ouvert au public. Il n'y a jamais vraiment eu de personnes intéressées jusqu'à présent, sauf les futurs candidats aux municipales.

H. DEMICHEL : pour certaines thématiques, on a déjà eu des habitants qui sont venus voir.

Le Maire : c'est une opportunité supplémentaire de pouvoir suivre les débats. L'un n'empêche pas l'autre.

H. DEMICHEL : ne devrait-on pas communiquer plus encore afin que les gens fassent la démarche de venir, au lieu de trouver des solutions de facilité pour les gens. Faire en sorte qu'ils viennent et rencontrent les élus pour pouvoir discuter avec eux. Cela serait plus interactif.

M-L. DZIURDZI : Après le travail, les gens n'ont pas envie de sortir.

H. DEMICHEL : je sais mais on peut essayer de communiquer, ce sont des axes à développer.

N. HOLLEVILLE : je trouve que votre idée est très intéressante, mais pour moi l'un n'empêche pas l'autre. Il était censé y avoir une publication sur l'application Info commune et si on connaît la date du prochain Conseil suffisamment à l'avance, on peut la mettre dans le bulletin communal. Les gens ne savent pas forcément que c'est public. Donc c'est une bonne idée.

D. STROH : c'est marqué dans la presse.

K. BENNATO : il y a des gens qui n'osent pas.

N. HOLLEVILLE : oui et il y en a qui ne peuvent pas car ils travaillent tard.

H. DEMICHEL : cela intéresse les gens car les PV sont quand même consultés.

Le Maire : oui mais sans forcément se déplacer. Et c'est pour cela que cela a un intérêt de retransmettre.

K. BENNATO : nous ne sommes pas à l'abri d'une 2e vague de Covid-19.

S. THEVENOT : ce n'est pas parce que c'est adopté que toutes les réunions seront forcément filmées.

Le Maire : il faut déjà trouver les moyens techniques.

D. STROH : pour te reprendre Sylvain, comment savoir quel Conseil filmer et quel Conseil ne pas filmer ?

Le Maire : cela veut dire que ce ne sera pas forcément la prochaine fois mais que lorsque cela aura été mis en place, on le fera systématiquement.

H. DEMICHEL : oui car on va dire qu'on filtre. Il faudra filmer à chaque Conseil. Il faudrait d'abord voir quel matériel il faut, comment cela est géré, combien cela va coûter… Mieux définir le projet pour le représenter plus tard.

Le Maire et N. HOLLEVILLE : il s'agit uniquement d'un accord de principe.

M-L. DZIURDZI : je me demande si les conseillers municipaux se sentiront à l'aise car ils seront filmés.

Le Maire : on le saura au début et ensuite cela ira.

H. DEMICHEL : je suis d'accord avec Marie-Laure D, il ne faut pas non plus que cela freine les débats car c'est public, c'est ouvert, mais il ne faut pas que cela filtre les discussions, que les élus aient crainte de dire certaines choses.

Le Maire : il peut y avoir un frein mais il n'y a pas de raison de filtrer ce qu'on dit. Bien sûr, il faut toujours s'exprimer respectueusement. Cela sera un plan large et il faudra des micros dans la salle.

M. SCHNOEBELEN : nous n'avons pas les modalités.

E. ROTH : il faudrait savoir ce que cela coûte.

Le Maire : Si on a une deuxième vague, on sera de toute façon obligés de le faire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre (F. PFIRSCH, D.STROH et E. DION), 7 abstentions (H. DEMICHEL, P. MUMBACH, L. LENA, M. SCHNOEBELEN, D. THIEBAUX, D. BRANCART et E. ROTH) et 8 voix pour, DECIDE :
D'AUTORISER l'enregistrement et la diffusion vidéo des séances du Conseil municipal.

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN & COMMERCIAL

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ Exploitation SCHERRER

7. DIVERS

7.1. INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire

- **Retrait du droit de préemption – 2 rue du Canal**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a décidé de retirer le droit de préemption exercé par son prédécesseur, M. Paul MUMBACH, concernant les biens immobiliers situés au 2 rue du Canal à Dannemarie, adjugés moyennant l'enchère la plus élevée au profit de M. Mohamed BOUAZAMA, d'une superficie de 79,75 ares (décision n°08/2020 du 27/02/2020).

Il précise que l'état des finances actuelles ne permet pas d'honorer cet achat et que pour la Commune, cela a peu d'intérêt.

D. STROH : qui en sera le bénéficiaire ?

Le Maire : M. BOUAZAMA.

P. MUMBACH : pas du tout. Il y a un droit de préemption agricole donc c'est la ferme Messerlin.

Le Maire : cela pour le moment, ce n'est pas certain.

P. MUMBACH : non, c'est effectif. Cela pose problème car introduire une ferme en plein milieu d'habitations. Dire que cela n'a pas d'intérêt pour la Commune, ce n'est pas bien. Les habitants qui sont dans le secteur vont avoir tous les désagréments d'une ferme à côté, entre les mouches etc…

Le Maire : cela fait 30 ans que c'est une ferme.

P. MUMBACH : en plus c'est une zone urbanisée d'après le PLU ; ce n'est pas une zone destinée à faire de l'agriculture.

Le Maire : c'est déjà une ferme aujourd'hui.

P. MUMBACH : compte-tenu de l'arrêt de la ferme Steinlé, c'était une opportunité d'intervenir dans ce domaine. D'autant plus que faire comme cela un cadeau à un agriculteur… Je m'interroge.

Le Maire : Est-ce à nous de nous mêler de cela ?

P. MUMBACH : Ce sont des terrains qui ont été préemptés à 110 000 €, donc pas pour une grosse somme, et ce sont des terrains qui valent 320 000 €. L'agriculteur fait une superbe opération.

Le Maire : la commune n'a pas à spéculer sur des biens immobiliers.

P. MUMBACH : non mais elle ne doit pas laisser faire n'importe quoi, d'autant plus que c'est un terrain urbanisable qui est dans le PLU et qu'il y a beaucoup d'habitations à côté. Il y a le lotissement Marina.

Le Maire : c'est une zone considérée comme zone humide, donc pour une construction c'est très compliqué.

P. MUMBACH : non, la zone humide est du côté Michaud, ce n'est pas cette zone-là.

Le Maire : c'est juste à côté.

P. MUMBACH : c'est peut-être juste à côté mais ce n'est pas classé aujourd'hui. Chez Michaud il y a la petite fleur qui décrète que c'est une zone humide. C'était une opportunité pour la Commune.

H. DEMICHEL : qui est le référent de quartier qui a été nommé ?

Le Maire : c'est Evelyne LAKOMIAK.

P. MUMBACH : c'est fait mais c'est une grosse erreur…

D. STROH : cela veut dire qu'on va perde de l'argent, qu'il y avait de l'argent à se faire.

P. MUMBACH : on ne va pas en gagner mais on a laissé faire.

Le Maire : non, je ne vois pas de quelle manière on va perdre de l'argent.

H. DEMICHEL et P. MUMBACH : one ne va pas en gagner et on ne va pas en perdre.

Le Maire : je ne vois pas comment on aurait pu gagner de l'argent, on ne peut pas revendre plus cher que ce qu'on achète.

P. MUMBACH : bien sûr que si.

D. STROH : si, quand on a racheté l'Ardoise, ce n'était pas à la Commune de la racheter mais on l'a fait et on a gagné 20 000 € ; ce n'était pas légal ? Bien sûr que si.

Le Maire : vous avez un avis des domaines à suivre.

P. MUMBACH : non car l'avis des domaines est un avis, après le Conseil décide de suivre l'avis ou non.

H. DEMICHEL : on doit voter car nous avons été élus, cela afin de dire comment on se positionne, comment on voit les choses. Il y a un lotissement qui est derrière, il y a des gens qui ont des nuisances, on aurait pu récupérer ce terrain afin de faire en sorte que les gens qui habitent autour aient une meilleure qualité de vie.

P. MUMBACH : le Conseil n'a plus d'avis à donner car il a donné délégation du Maire ; on peut juste en discuter, avoir un débat, mais je considère que c'est une grosse erreur pour les habitants du quartier.

M-L. DZIURDZI : quand les gens se sont installés, ils savaient où ils mettaient les pieds, il n'y avait pas de soucis.

Le Maire : personne ne s'est jamais plaint, au contraire.

P. MUMBACH : vous verrez ce qu'il en est, je vous souhaite bien du plaisir. Dans d'autres quartiers, c'est l'inverse, mais par expérience, je peux vous garantir que cela va poser problème. C'est une évidence. C'est une grossière erreur.

Le Maire : c'est votre avis.

7.2. INFORMATIONS DIVERSES

7.2.1. Rencontre avec la Présidente du Département du Haut-Rhin, Mme KLINKERT

Le Maire informe le Conseil que lui-même et les adjoints ont été invités samedi dernier par l'APAEI et l'EHPAD à la visite de Mme la Présidente du Département du Haut-Rhin, Brigitte KlLINKERT, au Foyer Saint-Jacques et à l'EHPAD. Ce fut un moment d'échange très intéressant avec le personnel et les résidents.

7.2.2. Fermeture de la circulation devant l'entrée de l'Hôtel de Ville

Conformément à nos engagements de campagne, nous allons faire fermer la place à la circulation et au stationnement devant la Mairie pour permettre d'avoir un espace piéton et donc de rencontres au cœur du centre-ville. Cela faisait partie des préconisations du rapport LESTOUX ET ASSOCIES, étude de redynamisation qui avait été présentée en fin d'année dernière. Un nouveau marquage sera fait.

D. STROH : donc il y aura 4 places de parking en moins.

Le Maire : oui, cela faisait partie de nos engagements de campagne.

D. STROH : je ne sais pas si les commerçants vont être heureux. Les places de parking valent de l'or à Dannemarie. Aujourd'hui plus que jamais avec le Covid-19.

Le Maire : je crois que l'attractivité d'un centre-ville ne se résume pas aux places d'un parking même si c'est important. Un espace de rencontres l'est. Le cabinet d'études parlait d'un tel espace d'échanges. Concernant les places de parking, il disait qu'on était bien.

P. MUMBACH : ce n'est pas en fermant une zone à la circulation que l'on va redynamiser.

H. DEMICHEL : les gens se garent sur le parking du Super U et cela est toujours un peu litigieux.

Le Maire : ce n'est pas litigieux car il y a eu une délibération du Conseil qui donnait l'autorisation de construire le supermarché à condition que le futur parking soit accessible à tous.

H. DEMICHEL : oui mais cela crée quand même des tensions.

Le Maire : oui mais cette délibération existe.

D. STROH : puisque tu dis que tu vas appliquer tes engagements de campagne, tu vas donc enlever le parking derrière l'ancienne Mairie ?

Le Maire : aujourd'hui, ce n'est pas utilisé comme parking par les gens qui vont dans les commerces.

D. STROH : c'est toi qui le dit. C'est très facile de s'y garer et d'aller dans les commerces (ex : coiffeur…), surtout pour un long moment.

Le Maire : il est surtout utilisé par les usagers de la MJC.

H. DEMICHEL : on sait que quand il y a une manifestation, tous les gens qui habitent en face se plaignent. A chaque Conseil, on avait une conseillère qui y habitait et disait qu'il fallait faire quelque chose car tout le monde se garait devant chez elle et elle ne pouvait pas sortir, ce qui est entendable.

Le Maire : oui il faut maintenir des places de parking. Ce projet n'est pas engagé, il ne va pas aboutir dans les six mois qui viennent. On aura le temps d'en parler et de prévoir un espace parking pour que cela ne soit pas gênant.

D. STROH : les places de parking ne sont pas extensibles ; quand plus de place, il n'y a plus de place.

H. DEMICHEL : on verra comment on pourra faire autrement ; à voir avec l'expérience.

E. DION : si les commerçants se garaient sur la place 5e DB, il n'y aurait pas de problème non plus.

D. STROH : la place de la 5e DB est pleine.

Le Maire et E. DION : non, pas toujours.

H. DEMICHEL : c'est un sujet sensible.

Le Maire : on connaît la nature humaine, les gens se garent le plus près possible de l'endroit où ils doivent aller.

7.2.3. Végétalisation du cimetière

N. HOLLEVILLE : nous avons eu RDV aujourd'hui avec l'association APPUIS de Mulhouse concernant la végétalisation du cimetière. Nous avons un certain nombre de propositions que nous présenterons en Commission environnement. Le principe serait une zone test au sein du cimetière, à l'entrée de la rue des Tilleuls, sur la gauche. Si l'expérimentation est concluante, le dispositif serait étendu à l'ensemble du cimetière. Aucune décision n'a été prise et tout cela sera discuté en Commission puis au Conseil municipal.

H. DEMICHEL : pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par végétalisation ?

N. HOLLEVILLE : on garderait l'allée centrale telle qu'elle mais sur les allées secondaires, on enlèverait le gravier et on planterait certaines semences de gazon spécial qui sont déjà utilisées dans d'autres endroits comme à Manspach. Ce sont des semences qui poussent très lentement. Après discussion avec le Maire de Manspach, les usagers du cimetière et notamment les personnes âgées qui étaient de prime abord craintives quant à cette solution, se sont avérées satisfaites car le terrain est devenu plus souple et cela fait moins mal aux articulations.

H. DEMICHEL : vous dites que vous connaissez déjà nos critiques ; quelles sont nos critiques ?

N. HOLLEVILLE : c'est cela votre critique.

H. DEMICHEL : non, c'est une remarque. Le cimetière est important, cela fait des années que l'on a des problèmes quant à l'entretien à cause des mauvaises herbes, par rapport au temps que les agents

communaux doivent y consacrer. Votre solution est bien pour les personnes âgées, mais il faut que l'entretien suive.

N. HOLLEVILLE : au niveau de l'entretien, il y en aura moins que pour un cimetière classique car ce sont des semences qui prennent rapidement mais qui ont un développement limité et qui ne poussent pas haut. Vous avez ensuite une à deux tontes par an et à partir du moment ou la semence est bien réalisée, l'espèce ensemencée prend le dessus sur les autres. Je vous invite à aller voir à Manspach pour vous faire votre propre idée. Il faut un entretien basique, mais que très peu de tonte. Il faut juste racheter un sac de semences tous les 3-4 ans.

D. STROH : on parle de l'allée principale ou de la totalité du cimetière ?

Le Maire : non on a bien précisé les allées secondaires, on ne parle pas de l'allée principale.

D. STROH : quel matériel va-t-on utiliser pour tondre ? On ne passe pas forcément avec une tondeuse.

N. HOLLEVILLE : nous y étions avec les agents et il n'y a aucun problème à ce niveau-là.

D. STROH : si on utilise une débroussailleuse, l'herbe va voler sur les tombes.

N. HOLLEVILLE : non, ce n'est pas de l'herbe qui va monter jusqu'à 1,50 mètre. Elle ne monte que de quelques centimètres. On envisage également une solution de plantes qui ne nécessite que très peu d'entretien pour une végétalisation uniforme. L'entretien est moins important que dans un cimetière normal car nous n'avons pas à désherber dans toutes les allées gravillonnées.

L. LENA : il ne faut pas arroser ?

Le Maire : non.

E. ROTH : à Rixheim, cela se fait déjà.

Le Maire : à Mulhouse aussi.

D. STROH : je suis favorable, mais chez nous c'est compliqué car cela dépend des espaces, les allées ne sont pas de tailles régulières.

N. HOLLEVILLE : la problématique n'est pas propre à notre cimetière mais à beaucoup d'autres. D'où l'idée de passer par une phase de tests qui permettrait d'avoir un retour des habitants qui viennent entretenir les tombes.

7.2.4. Compte-rendu de la Commission communication

Le Maire : avez-vous d'autres points à voir ?

D. STROH : oui, il semblerait qu'il y ait eu un compte-rendu de la Commission communication ?

N. HOLLEVILLE : oui j'étais en congés, il est en cours de finalisation.

D.STROH : d'accord, car si j'ai bien entendu, il existe déjà.

N. HOLLEVILLE : non il n'existe pas encore, il sera transmis fin de semaine à l'ensemble des membres.

7.2.5. Visite des bâtiments communaux aux élus

H. DEMICHEL : n'envisagez-vous de faire la visite des bâtiments et des terrains de forêt (tout ce qui appartient à la commune), pour que le Conseil puisse se rende compte de l'existant ?

Le Maire : si, pour la visite des bâtiments, cela a été fait pour les nouveaux élus. On ne l'a pas fait pour vous car vous connaissez déjà les bâtiments.

H. DEMICHEL : il y en a certains que je n'ai pas pu voir à l'époque, par exemple l'église. Cela m'aurait intéressé. Cela aurait été bien d'avoir été invité car je n'avais pas vu certaines choses.

Le Maire : je pensais que tu connaissais les bâtiments.

H. DEMICHEL : oui mais il y a certains travaux qui ont été faits depuis, cela aurait été intéressant de faire la visite ensemble. Je suis un peu surpris.

D. STROH : c'est toi qui parlais de transparence.

Le Maire : vous êtes élus depuis12 ans, vous connaissez les bâtiments. On peut le refaire si vous voulez, mais vous connaissez les bâtiments. On a prévu la visite pour les installations d'eau, vous serez invités. On aimerait aussi faire une visite des différentes parcelles de forêt, vous serez associés aussi. Nous n'avons pas jugé utile de faire visiter les bâtiments aux anciens élus qui les connaissent depuis des années.

N. HOLLEVILLE : nous sommes aussi en discussion avec l'EPAGE Largue pour voir les bords de la Largue.

D. STROH : c'est juste un principe, même si tu pensais que l'on ne viendrait pas, nous inviter ne t'aurait rien coûté. Donc on note bien que vous nous avez évincés.

N. HOLLEVILLE : c'est un peu dur comme mot ; vous ne trouvez pas ?

D. STROH : je ne trouve pas.

K. BENNATO : c'est un peu fort de dire cela. Nous nous n'avons pas été évincés pendant la crise du Covid-19 ?

D. STROH : mon ressenti est que nous avons été évincés.

Le Maire : j'ai expliqué pourquoi, vous êtes des anciens élus, vous connaissez les bâtiments. Si vous voulez, on peut refaire faire une visite, quand vous voulez.

D. STROH : pour le Mémorial, on a été invités car il fallait que le maximum de personnes vienne, qu'on montre une unité, car il y a avait la Sous-préfète. Pour le reste pas besoin de nous inviter ; on peut aussi le voir comme cela…

Le Maire : c'est ton interprétation.

H. DEMICHEL : j'ai une autre question. Sur le site internet de la Ville, je suis allé voir les procès-verbaux et je me suis rendu compte que les points « divers » n'y figurent pas. Je comprends que le délai de publication est court mais cela serait intéressant que chacun puisse consulter le site et voir les points « divers » ainsi que l'intégralité des débats. On pourrait dans un premier temps mettre le compte-rendu puis le remplacer par le procès-verbal.

Le Maire : oui car il y a le compte-rendu qui doit être publié rapidement et le procès-verbal qui contient l'intégralité des débats. Le procès-verbal est soumis à votre approbation et c'est pour cela qu'il y a un décalage. Mais on peut remplacer le compte-rendu par le procès-verbal qui est plus complet.

H. DEMICHEL : oui, je trouve cela bien pour le respect du principe de transparence et pour les gens qui s'intéressent aux débats.

Le Maire : nous prenons note et cela sera fait.

H. DEMICHEL : merci.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire lève la séance à 21h58.

Dannemarie, le 22 juillet 2020

Le Maire :
Alexandre BERBETT

N°	***NOM PRENOM***	*Présent*	*Absent*	***Procuration A***	***SIGNATURE***
1	BERBETT Alexandre	✓			
2	GRETER Catherine	✓			
3	HOLLEVILLE Nicolas	✓			
4	LAKOMIAK Evelyne		X		
5	THEVENOT Sylvain	✓			
6	BOILLAT Céline	✓			
7	BRANCART Dominique	✓			
8	DZIURDZI Marie-Laure	✓			
9	DION Eric	✓			
10	THIEBAUX Dominique	✓			
11	ROTH Edith	✓			
12	PFIRSCH Frédéric	✓			
13	GRIMONT Clara	✓			
14	BENNATO Kévin	✓			
15	SCHNOEBELEN Marion	✓			
16	MUMBACH Paul	✓			
17	LENA Laurette	✓			
18	STROH Dominique	✓			
19	DEMICHEL Hugues	✓			